

DÉPARTEMENT DU NORD

—*—

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

—*—

CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
BUSIGNY

OBJET : Etude préliminaire à la requalification de l'espace Degond.

Séance ORDINAIRE
08 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 30 juin 2022, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Président : Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 19

14 présents : Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1^{er} adjoint, Nicole GOURMEZ, 2^{ème} adjoint, Christophe LEBRUN, 3^{ème} adjoint, Francine RICHEZ, 4^{ème} adjoint, Julien GOEMAERE, 5^{ème} adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Christian PECQUEUX, Fabienne DUBUS, Annie WYART.

2 absents : Mr Pierre CZERIBA, Mme Angèle DUPUY

3 Procurations : Mme Chloé GOMANNE à Mme Francine RICHEZ
Mme Marie-Thérèse DESICY à Mme Fabienne DUBUS
Mr William LEMAIRE à Mr Christian PECQUEUX

Secrétaire de séance : Madame Annie WYART.

La Commune de Busigny souhaite construire un espace socio-culturel comprenant une médiathèque, une salle d'exposition et de stockage d'œuvres (tableaux et sculptures) et un espace de vie sociale animée par l'association des Familles de Busigny dans l'actuel espace Degond resté partiellement en friche.

L'espace concerné comprend également un corps d'habitation et un ancien atelier textile qui pourra accueillir les fonctions socio-culturelles du projet, en même temps que le corps d'habitation sera rénové pour permettre la création de logements.

Le projet est structurant pour la commune car, outre l'hébergement de fonctions sociales et culturelles, il devra respecter l'uniformité architecturale des lieux et s'intégrer dans l'urbanisme de la commune sans créer de rupture architecturale notable.

L'ensemble se situe le long de la rue des poilus et s'ouvre sur la place Clémenceau.

Afin de mener à bien cette opération, la collectivité envisage de missionner un Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) pour réaliser la phase études et consultation et de s'appuyer sur l'agence iNord pour définir le contenu du cahier des charges de la consultation qui sera faite pour missionner cet AMO.

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ D'approuver le principe de réalisation de cette opération,
- ✓ D'autoriser le maire ou son représentant à lancer la consultation du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage selon la procédure d'appel d'offres,
- ✓ D'autoriser le maire ou son représentant à signer les différents documents et le marché à intervenir.

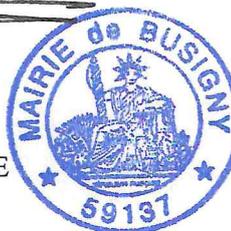
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix POUR et 4 abstentions :

- ✓ Approuve la réalisation de cette opération,
- ✓ Approuve la demande de mission de l'agence iNord dans le but de préparer le cahier des charges préalable à la consultation nécessaire à missionner un AMO,
- ✓ Autorise le maire ou son représentant à lancer la consultation du marché d'AMO selon les procédures d'appel d'offres et l'autorise ou son représentant à signer les différents documents et le marché à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour expédition conforme,


Le Maire,
Didier MARÉCHALLE



Certifié exécutoire par la transmission
en Sous-Préfecture le 11 juillet 2022
et l'affichage à Busigny le 11 juillet 2022